19e Broways, 1 h. 14 m. 40 s. — 20e Farvaque, 1 h. 15 m. 54 s. — 21e Blievet, 1 h. 15 m. 59 s. — 22e Broways, 1 h. 16 m. 53 s. — 23e Gillis, 1 h. 21 m. 19 s.

24e, Blesse, 1 h. 17 m. 9 s. — 25e, Legrand, 1 h. 17 m. 54 s. — 26e Follet, 1 h. 19 m. 27 s. — 27e, Dujardin, 1 h. 18 m. 34 s. — 28e, Vanoverbeck, 1 h. 18 m. 51 s. — 29e, Valasier, 1 h. 19 m. 17 s.

Dimanche 21 juin, concours sur Clermont, à la société « *Le Lâcher* », chez M. F. Verstraetin, 46, rue Béranger (près de l'église du Blanc-Seau.)

TOURCOING

Les pompiers de Scharerbeeck. — Les pompiers de Scharerbeeck, qui ont été si remarqués l'année dernière lors du festival de Tourcoing, sont passés hier matin à 10 heures à la gare.

Ils y ont rencontré les pompiers de notre ville avec lesquels ils ont fraternisé, puis sont partis ensemble pour le festival d'Hanbourg.

Vol. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, un vol de dix poules et 2 coqs a été commis au préjudice de M. Louis Lecat, cultivateur à Mouveaux.

La voiture fixée le lendemain dans l'*Avenir* qu'on avait arrêté à Wattrelos, un nommé Charles Dassonville, 50 ans, pour vol de 4 poules et un coq roux, borgne de l'œil gauche. Or, l'un des coqs volés était roux et avait un l'œil gauche crevé dans un combat.

M. Lecat se rendit à Wattrelos. C'était bien une partie de sa volaille. Le voleur est belge.

Ne pas confondre. — Mme veuve Dassonville, demeurant hameau du Christ, à Mouveaux, informe le public que son fils Henri Dassonville n'a rien de commun avec son homonyme le sieur Dassonville, 17 ans, dit *l'accort*, arrêté, il y a quelques jours, pour vol, à la Marlière. 1834

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles
Entrées du 8 au 13 Juin 1891

	Lots	Kil.
Soie.	»	»
Laine peignée	147	335.145
Laine filée.	208	90.551
Blousses. . .	13	8.165
Coton . . .	45	27.522
Totaux.	413	461.433
Tirages	80	
Décreusages et Lavages.	17	

Le directeur intérimaire,
AD. COUSANT.

WATTRELOS

Fraude. — Le brigadier Rubain et le préposé Dujardin, de Wattrelos, en service près de la ferme Castel ont vu sortir de Belgique hier vers 2 heures du soir une voiture chargée de pain et l'ont saisie en arrière du bureau.

Les frères Rossez qui conduisaient la dite voiture n'ayant fait aucune déclaration au bureau procès verbal a été rédigé à leur charge.

La marchandise consiste en 218 kilos de pains de provenance étrangère d'une valeur de 58 francs.

Fraude. — Samedi, vers 8 heures 1/2 du matin, MM. Larivière François, sous-brigadier, et Choi-teau Charles; préposés des douanes de Roubaix, en service au Grand-Chemin, quartier de Wiltenbs, ont arrêté le nommé Gaussean Emile, venant de la frontière et se dirigeant vers Roubaix avec un chariot vide auquel étaient attelés deux chevaux.

Les employés découvrirent en visitant l'équipage, dans un sac de paille servant de siège un sachet contenant 3 kil. 500 de poivre en grains. Le chariot et les chevaux appartiennent à M. Desmettre Prosper, voiturier, rue du Fromoy à Roubaix.

Ledit Gaussean domicilié, âgé de 31 ans, né à Anseroeuil (Belgique) et habite rue du Vivier, à Roubaix. Il a déclaré que le poivre lui avait été remis au Crétinier par plusieurs ouvriers belges et qu'il avait mission de le porter à un détaillant de Roubaix qu'il ne connaît seulement sous le nom d'Emile.

Procès a été dressé et tout l'équipage confisqué.

— Le même, le brigadier Rubain et les préposés Louvrier et Cardez, en service au sentier Bayart, ont arrêté, vers 7 heures et demie du matin, le nommé Bonte François, sous-brigadier, et Choi-teau Charles; prépposés des douanes de Roubaix, en service au Grand-Chemin, quartier de Wiltenbs, ont arrêté le nommé Gaussean Emile, venant de la frontière et se dirigeant vers Roubaix avec un chariot vide auquel étaient attelés deux chevaux.

Les employés découvrirent en visitant l'équipage, dans un sac de paille servant de siège un sachet contenant 3 kil. 500 de poivre en grains. Le chariot et les chevaux appartiennent à M. Desmettre Prosper, voiturier, rue du Fromoy à Roubaix.

Ledit Gaussean domicilié, âgé de 31 ans, né à Anseroeuil (Belgique) et habite rue du Vivier, à Roubaix. Il a déclaré que le poivre lui avait été remis au Crétinier par plusieurs ouvriers belges et qu'il avait mission de le porter à un détaillant de Roubaix qu'il